

Règlement du concours CUBE.S, Challenge Climat Usage Bâtiments d'Enseignement Scolaire.

Objet du concours

Il est proposé dès la rentrée 2019 un Challenge d'économies d'énergie aux établissements scolaires, organisé par le CEREMA et l'IFPEB, soutenu par les Ministères de l'Education et de la Transition Ecologique et Solidaire et les collectivités pionnières. Des collectivités territoriales ayant participé au concours CUBE 2020 ont souhaité adapter la formule de mobilisation aux spécificités d'un établissement scolaire « en transition énergétique ». Il démarre sur une modalité concours d'un an et poursuit, après la première année, avec une option pour la mesure de performance dans le temps visant à mettre en valeur les progrès qui seront effectués grâce aux opérations de maîtrise d'ouvrage.

CUBE.S ne définit aucunement les MOYENS d'obtention de sa progression énergétique mais en trace les RESULTATS d'abord sur un an et offre par la suite l'option de poursuivre sur 4 ans.

Le dispositif : quatre piliers

- Un volet « établissement », comportant deux piliers :

1) Un travail auprès des élèves via le corps enseignant et la mise en place d'un projet pédagogique interdisciplinaire,

2) La sensibilisation collective en mode « concours » pour démarrer, similaire au concours CUBE 2020 actuel, avec une boîte à outils importante et claire,

- Un volet « collectivité », comportant deux autres piliers :

3) Premières actions d'exploitation maintenance : améliorations de pilotage allant jusqu'au commissionnement complet des équipements,

4) La maîtrise d'ouvrage avec tous les outils dont elle dispose, dans la temporalité qu'elle souhaite, avec les outils qu'elle souhaitera mettre en place (Contrat d'intéressement, Contrat de Performance Energétique, travaux, énergies renouvelables autoconsommées, etc.). Pendant une période d'un an, reconductible le cas échéant, les utilisateurs des bâtiments candidats au concours devront, grâce à l'amélioration de leur exploitation, des actions techniques légères et leur mobilisation vers plus de sobriété, comme d'une meilleure adéquation du pilotage aux usages réels, réaliser des économies d'énergie par rapport à une consommation de référence déterminée à partir des consommations des années antérieures.

Une animation et une communication importante accompagneront le concours afin de mettre en valeur les établissements engagés et les meilleurs résultats.

Comment s'organise CUBE.S

Le challenge démarre sur une formule « concours », c'est-à-dire un an pour réaliser le plus d'économies et de réduction de CO₂. Les économies sont calculées à partir d'une situation de référence (méthode de calcul décrite ci-dessous). Les candidats peuvent choisir avoir une seconde situation de référence pour leur reporting.

Ensuite, le challenge se poursuit pour ceux qui souhaitent continuer à avoir leur progrès mesuré : il est proposé un accompagnement sur les 4 années suivantes. Les participants seront regroupés par « promotion » (2018/2019, 2019/2020, etc.) et pourront participer à la cérémonie de remise des prix : leur progrès sera évalué par seuil (1 étoile pour 10% d'économie, 2 étoiles pour 20%, etc.).

Candidats éligibles au challenge CUBE.S

Peuvent être à l'origine de l'inscription les collectivités locales, les établissements scolaires, les réseaux d'établissements, etc.

Le challenge est ouvert à **tout établissement scolaire du secondaire** (écoles, collèges, lycées) public ou privé.

Les établissements candidats devront être situés en France métropolitaine ou dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

Calendrier

CUBE.S se déroulera sur 12 mois, du 1er septembre 2019 au 1er août 2020.

Les inscriptions pour l'édition 2019/2020 du challenge peuvent être réalisées jusqu'au 31 décembre 2019.

Le lancement de la première édition a eu lieu en octobre 2018 et un événement de remise des prix se déroulera en octobre 2019.

Pendant l'année de concours, des animations et informations régulières seront mises en place par les organisateurs destinées à assurer une communication permanente avec les candidats,

afin de les assister dans leur mobilisation et leurs actions, et communiquer sur leurs résultats mensuels en termes d'économies d'énergie et émission de CO₂.

Modalités Inscription au concours

L'inscription au concours est réalisée via le portail www.cube-s.org, certains documents devant être envoyés à suivre à l'adresse administrative de l'organisation concours (indiquée ci-après) pour confirmation.

L'inscription consiste:

- A l'enregistrement des coordonnées de l'établissement engagé,
- Au règlement des frais d'inscription,
- A l'enregistrement du ou des bâtiments candidats.

Validité de l'inscription

L'inscription est considérée valide lorsque :

- Les coordonnées des bâtiments candidats et des personnes de contacts ont été dûment renseignées sur le portail www.cube-s.org, les documents associés renvoyés au centre administratif du concours.
- Les frais d'inscription relatifs aux bâtiments candidats sont dûment réglés.

Frais d'inscription

1. L'inscription à la première année (concours) : 850 euros H.T. par établissement
2. Les candidats peuvent demander une seconde situation de référence calculée par les organisateurs du concours : 450 euros H.T. par établissement
3. Suite à la première année, l'option du suivi des performances sur 4 ans : 750 euros H.T. par établissement

Accès au service

L'inscription validée donne droit à :

- La participation à toutes les animations,

- A l'accès à l'Espace Candidat du site www.cube-s.org,
- A la réception du « Kit Candidat » pour le déploiement et la mobilisation des utilisateurs,
- A l'invitation aux cérémonies de lancement et de remise des prix,
- Au droit à communiquer publiquement sa participation au concours sur tous les supports souhaités (avec utilisation du logo « entreprise engagée » ou « collectivité engagée » ou « organisation engagée » rendus disponibles dans le « Kit Candidat »).

Catégories et prix du concours

Les économies d'énergie, constatées à partir des factures d'énergie mensuelles déclarées par les bâtiments candidats, donneront lieu à un classement mensuel, puis à un classement final et à des prix.

Tout établissement qui démarre est « en transition ». Les niveaux sont atteints par paliers réguliers : une étoile par tranche de 10%, allant d'une étoile (10%) jusqu'à 5 ou 6 étoiles (50 à 60%). Catégories du concours 2019-2020.

Les organisateurs du concours affectent les différents bâtiments scolaires dans les catégories dans lesquelles ils concourront, à partir des informations saisies lors de l'inscription, aux catégories suivantes :

- Catégories Ecoles
- Catégorie Collèges
- Catégorie Lycées
- Catégorie meilleurs établissements par grande « région » (Nord, Sud, Est, Ouest, Centre, etc.)
- Catégorie meilleure diminution des Gaz à effets de Serre
- Catégorie « de la meilleure progression du parc » (parc = plus de 5 bâtiments inscrits),

Deux prix thématiques

- Catégorie « du meilleur programme éducatif »
- Catégorie « du meilleur évènement »

Sur ces catégories, des jurys par académies des grandes « régions » sont constitués, les finalistes sont sélectionnés par un jury national.

Podiums et prix

Pour chaque catégorie ci-dessus, il sera déclaré un « podium » composé d'un vainqueur, un deuxième et un troisième, les prix correspondants étant respectivement un CUBE d'or, d'argent et de bronze.

CUBE.S s'organise en deux temps :

- Une 1^{ère} année de mobilisation générale comprenant la mise en œuvre des principales actions et l'installation du programme pédagogique
- Option d'une inscription dans la durée avec un suivi des performances les 4 années suivantes : course aux étoiles visant à atteindre les objectifs nationaux de la transition énergétique. Les candidats qui souhaitent s'engager après la 1^{ère} année de concours gagnent des étoiles au fil des années.

Collecte des données des bâtiments candidats

Collecte des données descriptives

Les bâtiments en compétition sont décrits par une fiche d'identité qui est renseignée dans l'Espace Candidat du portail www.cube-s.org. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires.

La description des bâtiments comporte des données simples concernant le bâti, l'exploitation et l'intensité d'usage du bâtiment (nombres de postes de travail, horaires, etc.).

Dans toutes les déclarations de consommations qui seront effectuées (dans le cadre de l'établissement de la situation de référence ou du classement de l'année de compétition), les variations des données propres à l'intensité d'usage seront tracées (changement du nombre de postes de travail, d'horaires, etc.).

Collecte des consommations

Les consommations sont déclarées par les correspondants des bâtiments candidats sur une base mensuelle. Elles sont saisies en énergie finale (sur la base des factures des fournisseurs d'énergie et sans correction climatique) sur l'Espace candidat du portail www.cube-s.org. Elles sont de plusieurs natures : électricité, gaz ou réseau de chaleur.

Seuls les relevés des consommations électriques en tarif vert sont déclenchés très exactement le dernier jour du mois. Les autres relevés (tarif jaune et la fourniture gaz) sont déclenchés à une date mensuelle qui ne coïncide pas nécessairement avec la fin de mois. Les consommations issues de ces relevés seront déclarées sur 12 mois glissants, à partir de la date la plus proche du passage du mois, avant ou après.

Deux exemples :

- Avant le passage du mois : si les relevés d'électricité tarif jaune sont effectués en date du 26 du mois, le comptage de l'électricité sera effectué du 26 décembre 2018 au 26 décembre 2019.
- Après le passage du mois : si les relevés de gaz sont effectués en date du 10 du mois, le comptage des consommations de gaz sera effectué du 10 octobre 2019 au 10 octobre 2020.

La plateforme en ligne sera en mesure de « mensualiser » les données de consommation par prorata temporis ou prorata Degré-jours si la donnée est thermosensible.

Calcul du classement intermédiaire et final d'un bâtiment - audit

Etablissement de la situation de référence

La situation de référence est établie à partir de la saisie sur le portail www.cube-s.org des trois années de consommation d'énergie 2016, 2017 et 2018. Au minimum deux des trois années seront utilisées pour calculer la consommation de référence.

Les variations de l'intensité d'usage ou explications de points singuliers de consommations sont à documenter dans la mesure du possible (travaux, vacance immobilière, etc.) Les bâtiments ne réunissant pas au moins une année exempte de grandes variations d'usage pour l'établissement de cette période de référence ne pourront pas être retenus. De même, les bâtiments ayant effectué des travaux énergétiques importants entre la période de référence et la période de concours ne seront pas retenus.

Calcul du classement mensuel

Les consommations du mois N sont généralement connues à travers les factures reçues par le correspondant du bâtiment candidat dans le courant du mois N+2. Elles sont déclarées par le candidat via l'Espace Candidat du portail www.cube-s.org.

Le traitement des consommations déclarées se fait en deux étapes :

- La part chauffage est extraite des consommations déclarées et corrigées des DJU,
- Puis toutes les consommations sont corrigées des variations de l'intensité d'usage pour obtenir une consommation mensuelle « CUBE.S ».

Le cumul des consommations mensuelles « CUBE.S » depuis le début du concours est comparé au cumul des consommations de la situation de référence pour déterminer le pourcentage total d'économies d'énergies obtenu depuis le démarrage du concours.

Le classement par catégories est établi sur la base de ce pourcentage d'économies d'énergie. Le classement du mois N est connu à la fin du mois N+2. Si seuls les 20 premiers du classement toutes catégories confondues apparaissent publiquement sur le site, chaque concurrent a accès à son classement précis par rapport à l'ensemble des candidats. Si le candidat renseigne ses consommations avant la date butoir prévue par les organisateurs, il peut figurer au classement général mensuel communiqué par les organisateurs (accompagné du classement provisoire du mois suivant et du détail des podiums par catégorie).

Optimisations recommandées

S'il s'agit en premier lieu de mobiliser les occupants, l'optimisation de l'exploitation est fortement recommandée : ajustement des températures de consigne, programmation au plus juste de la GTB, optimisation des ressources informatiques (extinction des appareils inutilisés, suppression des veilles), mise en place de commandes locales (interrupteurs), etc.

Si les travaux lourds concernant la performance énergétique sont exclus pendant et au cours de l'année précédant le concours qui vise avant tout à faire progresser les bâtiments en occupation, le bâtiment, après un an de concours, optimisé sur les usages et son pilotage, sera dans une situation idéale pour les envisager.

Sincérité des déclarations

Les candidats s'engagent sur la sincérité de leurs déclarations.

Les données déclarées à effet de concours seront auditable sur simple demande des organisateurs. Les candidats vainqueurs d'une catégorie seront audités par l'organisation du concours sur l'intégralité des données déclarées.

Elimination d'un site

Un site candidat est éliminé s'il arrête de déclarer ses consommations plus d'un trimestre ou si une anomalie est constatée dans le reporting ou en conclusion d'un audit.

Communication et services rendus aux entreprises candidates

Communication sur le candidat

En candidatant au concours, l'établissement et la collectivité engagés autorisent expressément, à titre gracieux, l'IFPEB et les partenaires en charge de l'animation du concours, à faire usage de sa dénomination sociale, de son logo (les « signes distinctifs »), et du nombre de bâtiments en compétition, dans le cadre du portail www.cube-s.org, de la réalisation de la newsletter d'information du concours ou des événements de lancement et de clôture. Les signes distinctifs peuvent être utilisés, de manière groupée avec ceux de tous les candidats, sur tout support de communication dédié au concours.

Déploiement chez le candidat

Vous aurez accès à plusieurs ressources. Un kit de communication CUBE.S est distribué aux candidats sous format informatique (fichiers) contenant divers documents :

- Des logos « Etablissement candidat CUBE.S » et « bâtiment en compétition » qui peuvent être repris dans la communication interne et externe de la structure, des affiches, des stickers, etc.
- Une notice technique
- Un guide pour la mise en place du projet pédagogique,
- Un guide de déploiement,
- présentations pour la communication interne et externe.

Les établissements et collectivités engagés ont le droit de communiquer sur leur participation au concours CUBE.S sur la base des supports fournis, en interne comme en externe.

Communication et animations concours

Une communication et animation concours sont mises en œuvre en fil continu depuis la période de lancement jusqu'à la clôture du concours. Elles consistent a minima en :

- Quatre réunions d'animation et d'information intermédiaires CUBE.S,
- Des communiqués de presse aux moments clés,
- Un site concours www.cube-s.org, les sites relais comme construction21.org/france/
- Une cérémonie de lancement,
- Une cérémonie de remise des prix,

- Nos partenaires médias relaieront les actualités du concours en « fil rouge ».

Les personnes invitées aux événements sont le représentant du candidat (collectivité) et les correspondants de chaque établissement en compétition. Durant la réalisation du concours, les meilleures histoires, anecdotes, les actions les plus originales seront valorisées par les organisateurs.

Confidentialité des informations issues du concours

Données des consommations

Les données de description des sites et consommations d'énergie récupérées pour le concours ne sont en aucun cas rendues publiques, sauf pour les trois vainqueurs de chaque catégorie du concours de manière synthétique.

Lors de la diffusion mensuelle des classements, seuls les noms des vingt premiers candidats au classement général et des trois premiers candidats de chaque catégorie sont rendus publics.

Les participants donnent droit au comité de pilotage du programme à une utilisation non nominative, sans référence aux bâtiments ni à l'entreprise ou organisation, des données de consommation recueillies dans le but de diffuser des résultats statistiques du concours (moyenne des économies sur tout le concours, écarts-types ou toutes autres interprétations statistiques, etc.) et à des études.

Confidentialité des données candidats

L'outil de traitement des coordonnées des candidats fera l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Adresse de l'administration du concours

Le dialogue avec les organisateurs du concours est établi via le portail www.cube-s.org notamment grâce à des zones de dialogues disponibles après enregistrement sur le portail (partie réservée aux candidats) et par email avec l'adresse cube.s@ifpeb.f

Les pièces administratives sont à adresser à :

Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB).

Espace COPERNIC

60, Place de la République

33160 Saint-Médard-en-Jalles

